



POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PV-15 DIVULGATION D'ACTIVITÉS

PV-15-01 Responsabilité sociale

La Caisse attache une importance particulière à la responsabilité sociale d'une entreprise. Cet élément est devenu une considération incontournable dans l'analyse des investissements.

La Caisse a adopté une politique spécifique exprimant sa position sur l'investissement responsable.

Dans cette politique, elle identifie l'exercice du droit de vote comme étant un moyen d'action privilégié pour un actionnaire à l'égard des considérations éthiques, sociales et environnementales d'une entreprise.

La Caisse prendra toujours en compte les principes énoncés dans sa politique sur l'investissement responsable lorsqu'elle se prononce sur des sujets y référant. En complément, la Caisse établit des principes de vote à l'égard de certains sujets.